

Pour les 16-18 ans, une "obligation de formation" encore loin d'être opérationnelle

Paris, 14 sept. 2020 (AFP) -

Depuis le 1er septembre, les 16-18 ans sont en principe soumis à une "obligation de formation", charge aux missions locales de la faire appliquer mais celles-ci sont encore dans le flou sur les moyens de rattraper ces décrocheurs, plus nombreux avec le confinement.

Annoncée lors du plan pauvreté de 2018, et votée dans la loi Blanquer sur l'école de 2019, cette obligation est satisfaite "lorsque le jeune poursuit sa scolarité, est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle", selon un décret discrètement publié en août.

"L'idée est que nous soyons informés en continu des décrocheurs de l'Education nationale et pas seulement deux fois par an comme aujourd'hui. Lorsque ces listes nous parviennent, elles sont déjà un peu datées. Or, plus un jeune a décroché longtemps, plus il est difficile d'amorcer un accompagnement", explique Olivier Gaillet, responsable du projet à l'Union nationale des missions locales (UNML).

"Les dernières listes envoyées par l'Education nationale datent de mars. On ne sait pas encore combien de 16-17 ans ont décroché à cause du confinement", renchérit Jean-Patrick Gille, président de l'UNML, alors qu'avant la crise, "on les estimait entre 40 et 80.000 par an", 4 à 5% d'une classe d'âge.

L'enjeu est d'améliorer la coordination entre les multiples acteurs jeunesse. Il y a les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Psad), animées par les Centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Education nationale, mais celles-ci "fonctionnent de manière inégale selon les territoires", selon M. Gaillet.

"Il faut rapprocher nos systèmes d'information, mais ça n'est pas encore prêt", admet M. Gille, s'étonnant aussi "qu'il n'y ait pas eu de communication étatique sur l'obligation de formation, qu'elle n'ait pas été portée politiquement".

- 'aller chercher les jeunes' -Sur le terrain, "la mise en oeuvre est encore un peu floue. Cela n'a pas vraiment démarré", confirme Philippe Jourdan, responsable des missions locales de Rennes.

"On nous demande de joindre des jeunes qui sont injoignables pour l'Education nationale", résume Pascal Bouxirot, directeur de celle de Montreuil (Seine-Saint-Denis). "C'est un changement de philosophie car ce n'est pas dans nos habitudes d'aller chercher les jeunes, ce sont eux qui viennent à nous", souligne-t-il.

Pour repérer ces "invisibles", ces responsables comptent s'appuyer sur leurs partenaires extérieurs dans l'accueil des mineurs, comme les clubs de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse... ou passer par des actions dans le sport ou la culture.

Ensuite, il s'agira de trouver le parcours d'accompagnement adapté (Ecole de la deuxième chance, service civique, etc.). Le gouvernement a prévu d'en financer 30.000 en 2021 pour ce public. "Le défi sera de les fidéliser car les 16-17 ans, c'est les plus compliqués, rétifs à l'autorité, peu matures... Ils viennent s'inscrire mais ne reviennent pas ensuite", témoigne M. Bouxirot.

Si la mission locale constate qu'un jeune abandonne son obligation de formation, alors elle pourra transmettre son dossier au président du conseil départemental qui devra l'orienter vers "des actions collectives" pour "prévenir la marginalisation".

far/cel/dlm

Afp le 14 sept. 20 à 13 14.